



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Approvisionnement en masques de protection

Question au Gouvernement n° 2786

Texte de la question

APPROVISIONNEMENT EN MASQUES DE PROTECTION

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Parmi les nombreux obstacles que rencontrent les professionnels de santé qui luttent chaque jour, à tout instant, contre l'épidémie qui paralyse notre pays, l'une des plus inquiétantes que le monde ait connues ces dernières années, nous ne pouvons que déplorer le manque chronique d'équipements, particulièrement de masques de protection.

La politique de réquisition est à parfaire, urgemment. Pour y parvenir, il est nécessaire de simplifier les conditions d'import, notamment en ne prenant en considération que les normes sanitaires.

En outre, il n'est pas tolérable d'instaurer des priorités entre les acteurs de santé : chaque maillon est essentiel, qu'il s'agisse du milieu hospitalier, de la médecine de ville, des aides à domicile, des sages-femmes, des aides-soignants dans les EHPAD, des ambulanciers, des pompiers, des forces de l'ordre, ou même des caissiers. Chacun effectue un travail essentiel, au risque de sa santé ou de celle de ses proches. Dans cet état d'urgence sanitaire, l'État leur doit à tous reconnaissance et protection.

Certains professionnels du secteur médical, tels les dentistes, recommandent d'arrêter les soins, faute d'équipements de protection individuels. Un cabinet de trois infirmières libérales situé dans les Vosges en offre un exemple : elles devaient recevoir cinquante masques chacune, pour assurer leur sécurité et celle de leurs patients – elles en ont reçu cinquante pour trois.

Vous avez promis à tous ces professionnels de les protéger ; tel n'est malheureusement pas le cas, en raison du manque d'équipements. Avez-vous l'intention de simplifier et d'accélérer les procédures d'importation ? Comment rendez-vous la politique de distribution plus efficace et plus égalitaire, afin de protéger les professionnels et les Français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Vous m'interrogez sur les matériels de protection destinés aux personnes qui prennent soin de nous, qui soignent les malades. À l'heure de vous répondre, je pense très fort à elles. Je vais citer des chiffres, afin que chacun puisse mesurer l'ampleur des distributions en cours. Nous avons déstocké, à ma demande, 25 millions de masques chirurgicaux, au début du mois de mars, et nous avons eu recours à une réquisition de l'ensemble des stocks et des capacités de production de notre pays, le 3 mars. Nous sommes le seul pays à avoir réalisé ce qu'on appelle un monitoring complet des stocks, des capacités de production et des besoins ; nous disposons alors, je l'ai tout de suite dit, d'un stock d'État

comprenant environ 150 millions de masques chirurgicaux, et aucun masque FFP2. En effet, à la suite des crises sanitaires de 2011 et 2013, il a été décidé qu'il n'était plus nécessaire de conserver des stocks massifs dans le territoire, en considérant que les usines de production étaient à même d'être actives très rapidement, notamment en Chine. Seulement, voilà : la crise sanitaire a d'abord touché la Chine. Ses usines ont été arrêtées et les pays européens se sont trouvés en difficulté.

Je le dis donc, avec force : les masques FFP2 et les masques chirurgicaux sont des biens précieux, indispensables, vitaux ; nous devons les utiliser avec la plus grande parcimonie. Des indications sont posées pour les professionnels de santé et certains malades, à qui ils sont prescrits. Celles et ceux à qui ils n'ont pas été recommandés ne doivent pas en porter.

Comme je le disais, les 17 et 18 mars, 12,3 millions de masques chirurgicaux et FFP2 ont été déstockés, à destination de quelque 20 000 pharmacies d'officine, prioritairement dans les départements les plus tendus ; la livraison a été terminée aujourd'hui. Depuis deux jours, de nombreux professionnels de santé - sans doute pas tous, nous compléterons au fur et à mesure - ont donc pu se rendre à leur officine pour en recevoir, dans le respect d'une logique de rationnement, présentée à chaque syndicat et chaque corporation. J'ajoute que depuis hier soir, une livraison de 17 millions de masques est en cours, qui durera jusqu'à demain, en direction de l'ensemble des hôpitaux, des groupements hospitaliers de territoire, des EHPAD et des organismes de transport sanitaire. Au total, près de 30 millions de masques ont été déstockés et livrés en trois jours.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2786

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2020](#)